

Passerelles

Petite Enfance

Ecole maternelle du Ramier

Ecole élémentaire Jean Monnet

Restaurant Municipal

Centre de Loisirs Municipal

Pôles Sports et Jeunesse

Régie Municipale Centralisée

Collège François Mitterrand

Infos pratiques



Edito

La municipalité attache une grande importance à la qualité de l'accueil des enfants dans les écoles publiques de Fenouillet.

Pour répondre aux attentes des familles et du corps enseignant, elle met en oeuvre une politique ambitieuse dans l'organisation du temps scolaire et périscolaire.

L'équipe municipale souhaite faire bénéficier votre enfant des meilleures conditions de travail possibles et favoriser en cela sa réussite.

C'est pourquoi son engagement en faveur de l'école publique est fort et sa mobilisation sur ce sujet est permanente.

Ce guide de rentrée vous permettra d'être pleinement informés sur les actions mises en place pour votre enfant.

A l'intérieur de ce livret, vous trouverez également l'ensemble des renseignements utiles pour la rentrée.

J'espère que cette initiative facilitera vos démarches et contribuera à rendre agréable cette année scolaire.

Claudie MARCOS

Maire de Fenouillet

Passerelles

Au sein de chaque établissement scolaire et pôle d'accueil municipal, depuis la crèche jusqu'au collège, des actions « passerelles » sont mises en œuvre pour permettre à chaque enfant de découvrir, dans le cadre d'échanges, les structures qu'il fréquentera l'année suivante.

Ces actions « passerelles » s'intègrent dans les dispositifs de Veille Éducative qui visent à accompagner et à faciliter ces passages.



Les différentes passerelles :

- entre la crèche, le Relais Assistantes Maternelles et l'école maternelle, le centre de loisirs maternel.

Les enfants sont accueillis par petits groupes dans les classes de petite section de l'école maternelle. Au mois de mai, ils mangent au restaurant municipal et participent aux ateliers de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) maternel. Une réunion d'information est également proposée aux parents. Au mois d'août, les enfants de 2 ans ½ sont accueillis au centre de loisirs maternel.

- entre l'école maternelle et l'école élémentaire, le centre de loisirs élémentaire.

Les élèves des grandes sections de l'école maternelle sont reçus durant une matinée dans les classes de cours préparatoire (CP) de l'école élémentaire. Ils prennent part à une rencontre sportive au lac du Bocage en compagnie des enfants du CP. Les écoliers fréquentant l'ALAE maternel sont invités à se joindre aux élèves de CP pour partager un repas au restaurant municipal.

- entre l'école élémentaire et le collège, le pôle jeunesse. Les enfants des classes de cours moyen 2 (CM2) de l'école élémentaire participent à des projets interdisciplinaires (voyage, lecture, danse, visite de musée, rallye mathématique...). Au mois de juin, ils visitent le collège. Les élèves de CM2 peuvent s'inscrire aux activités du mercredi et des vacances du pôle jeunesse.

Crèche « Les Petits Lutins », halte-garderie et Relais Assistantes Maternelles



La crèche «Les Petits Lutins» propose un accueil collectif, régulier et occasionnel d'enfants de moins de 4 ans. L'équipe est composée d'une Directrice (puéricultrice), d'une Directrice Adjointe (éducatrice de jeunes enfants), d'auxiliaires de puériculture, de titulaires du CAP petite enfance, d'une cuisinière et de personnels d'entretien.

1 bis, rue du Maréchal Leclerc 31150 FENOUILLET

Directrice : Claudine PETRAZSKO
Tél. : 05 62 75 89 87

Horaires : 7h30 – 18h30

Le Relais Assistantes Maternelles est un lieu d'accueil et d'informations, au service des assistantes maternelles et des parents, qui propose également un espace/temps pour les enfants accompagnés de leur assistante. L'activité du relais est étendue sur la commune de LESPINASSE.

1 bis, rue du Maréchal Leclerc 31150 FENOUILLET

Directrice : Gabrielle MARIGO
Tél. : 05 61 70 97 34

Ecole maternelle du Ramier

Rue de la Poste 31150 FENOUILLET

Directrice : Madame MORAZ

Tél. : 05 61 70 20 17

Horaires : 8h45 - 11h45 / 13h30 - 16h30

L'école maternelle accueille les enfants avant la scolarité obligatoire qui débute à 6 ans. Elle est le plus souvent organisée en petite, moyenne et grande section, en fonction de l'âge des enfants. C'est le lieu de la première éducation hors de la famille pour la très grande majorité des enfants.

Les enfants y développent leurs facultés fondamentales, perfectionnent leur langage et commencent à découvrir l'univers de l'écrit, celui des nombres et d'autres domaines d'apprentissage. Le programme de l'école maternelle est divisé en 5 domaines d'activités : le langage au cœur des apprentissages, vivre ensemble, agir et s'exprimer avec son corps, découvrir le monde, la sensibilité, l'imagination, la création.

A Fenouillet, près de 200 élèves fréquentent la maternelle, répartis dans 7 classes regroupant les petites, moyennes et grandes sections. Chaque classe est sous la responsabilité d'un enseignant, aidé dans son travail par un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM). Les ATSEM sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

Les ATSEM sont des agents territoriaux recrutés et rémunérés par la mairie.

Le partenariat établi entre l'école et la médiathèque municipale permet aux jeunes enfants d'appréhender dans de bonnes conditions le monde de la lecture et de l'écrit.

La présence de l'informatique à l'école favorise l'initiation aux technologies de l'information et de la communication.

Sébastien Castro, l'éducateur sportif, mis à disposition par la commune, intervient à la maternelle dans le cadre des cours d'Education Physique et Sportive.

Conditions d'accès : les enfants doivent avoir acquis la propreté.

Les enfants malades ne peuvent être accueillis à l'école et toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice. En début d'année, les parents doivent remplir une fiche de renseignements et de santé. Une autorisation de sorties est également demandée. Pour participer à toutes les activités de l'école, l'enfant doit être assuré en responsabilité civile et individuelle.

> ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

**Association Autonome
des Parents d'Elèves
de Fenouillet
M. TROUVÉ**

2, rue Claude Nougaro
06 60 81 89 81

Mail : contact@aapef.com
www.aapef.com

**Conseil Local FCPE
des écoles
de Fenouillet
M. MERVIEL**

3, square du Roussillon
06 07 06 25 29

Mail : christophe.merviel@free.fr
www.fcpecolesfenouillet.wifeo.com



Ecole élémentaire Jean Monnet

22, rue de la Laque 31150 FENOUILLET

Directrice : Madame LE GOFF

Tél. : 05 61 70 01 63

Horaires : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30



L'école élémentaire accueille les enfants de 6 à 11 ans. Les compétences attendues des élèves sont fixées par cycle. Des outils d'évaluation sont fournis aux enseignants qui disposent ainsi de références nationales. Deux grands axes structurent l'enseignement primaire : la maîtrise du langage, de la langue française et l'éducation civique.

Dès le cycle 2 (CP et CE1) apparaissent les langues étrangères, les mathématiques, les activités de découverte du monde, l'éducation artistique et l'éducation physique et sportive. Au cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) se dégagent de manière plus précise la littérature, l'histoire et la géographie, les sciences expérimentales et la technologie. Les technologies de l'information et de la communication sont des outils au service des diverses activités scolaires, dont l'appropriation conduira au premier niveau du Brevet informatique et internet (B2i).

A Fenouillet, plus de 300 élèves suivent des cours à l'école Jean Monnet. L'école élémentaire compte treize classes, qui sont toutes équipées d'un poste informatique. **Une salle informatique, située dans le nouveau Centre Municipal de Loisirs, et une BCD (Bibliothèque Centre Documentaire), gérée par une employée municipale, sont également mises à la disposition des enseignants et des enfants. Chaque écolier bénéficie gratuitement de cours hebdomadaires de musique dispensés par un intervenant extérieur de l'école municipale de musique, dans le cadre du partenariat organisé par la ville avec l'école. Les passerelles entre l'école et la médiathèque municipale sont également nombreuses et variées. Sébastien Castro, l'éducateur sportif, mis à disposition par la commune, apporte son aide aux enseignants de l'école élémentaire dans la pratique sportive.**

Les écoliers inscrits au sein de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) participent aux initiations proposées par cette association. Une adhésion de 6€ est demandée en début d'année.

> **FACS USEP (SPORT SCOLAIRE)**

Monsieur EVEN : 05 61 70 01 63

En début de scolarité les parents remplissent une fiche de renseignements et de santé. Une autorisation de sorties est également demandée. Pour participer à toutes les activités de l'école, l'enfant doit être assuré en responsabilité civile et individuelle.

> **ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES**

**Association Autonome
des Parents d'Elèves
de Fenouillet
M. TROUVÉ**

2, rue Claude Nougaro
06 60 81 89 81

Mail : contact@aapef.com
www.aapef.com

**Conseil Local FCPE
des écoles
de Fenouillet
M. MERVIEL**

3, square du Roussillon
06 07 06 25 29

Mail : christophe.merviel@free.fr
www.fcpecolesfenouillet.wifeo.com

Restaurant Municipal

Rue de la Poste 31150 FENOUILLET

Responsable : Bruno RATEL - **Adjoint** : Olivier PICHON

Tél. : 05 62 75 89 79

Horaires : 11h30 – 13h30



Depuis 2002, **le restaurant scolaire de Fenouillet sert régulièrement des repas confectionnés à partir de produits de l'agriculture biologique.** En raison des difficultés d'approvisionnement exclusif en produits " bio " ainsi que de leurs modes de conditionnement, tous les repas cuisinés en chaîne chaude par le Service de la Restauration Municipale utilisent alors des aliments de grande qualité nutritionnelle et systématiquement labellisés A.O.C. **La traçabilité est toujours vérifiée, assurant ainsi une qualité des repas servis à votre enfant.** Le restaurant scolaire offre une salle de restauration réservée aux enfants de la maternelle dans une atmosphère calme et détendue. Dans l'espace destiné aux enfants de l'école élémentaire, un coin-repas est spécialement dédié aux classes de CP. Cet espace spécifiquement conçu pour eux facilite la transition entre le monde des petits et celui des grands. Servis à table, ils apprennent à devenir progressivement autonomes pour pouvoir accéder au self des plus grands sans difficulté dès leur rentrée en CE1.

En 2009, le restaurant municipal a bénéficié d'une réfection totale et d'un nouvel aménagement avec du mobilier neuf.

Les menus sont distribués mensuellement dans les cartables des élèves inscrits en demi-pension et sont mis en ligne sur le site Internet de la commune : <http://www.fenouillet.fr>

Le lavage des mains est obligatoire avant et après chaque repas au restaurant scolaire.

La santé bucco-dentaire est une priorité de la municipalité. **Après chaque repas, le brossage des dents est obligatoire. Chaque enfant dispose d'une brosse à dents marquée à son nom et d'un tube de dentifrice, pris en charge par la commune.**

Centre de Loisirs Municipal

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) maternel Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Rue de la Poste 31150 FENOUILLET

Directrice : Laëtitia CADAMURO

Adjointe de direction : Anne MARTINEZ

Permanence du lundi au vendredi de 14h30 à 18h30

Tél. : 05 62 75 89 63

Horaires en période scolaire :


7h30 – 8h45 / 11h45 – 13h30

16h30 - 18h30

Horaires des mercredis

et pendant les vacances scolaires :

7h30 - 18h30



Le Centre de Loisirs Maternel propose aux petits Fenouilletains de 3 à 6 ans, un éveil psychopédagogique et une palette d'activités créatives et ludiques. Les projets d'animation se mènent en osmose avec le projet pédagogique de l'école.

Les enfants sont accueillis le matin de 7h30 à 8h45.

A 11h45, ils sortent de classe et se rendent au restaurant scolaire accompagnés, pour les petites et les moyennes sections, par les ATSEM. Les enfants qui font la sieste sont ensuite conduits aux dortoirs par les ATSEM et les animateurs de l'ALAE. Les autres sont pris en charge par l'équipe d'animation qui leur propose des temps de jeux. A 13h30, les enfants retrouvent les enseignants dans les salles de classe jusqu'à 16h30. De 16h30 à 18h30, les petits Fenouilletains retrouvent l'équipe d'animation pour d'autres activités diverses et variées. **Nouveauté : tous les lundis de 17h15 à 18h les enfants de grandes sections bénéficient sur inscription d'activités physiques et sportives : Les "Lundis Sportifs".**

Les mercredis et les vacances scolaires de nombreuses activités et sorties sont proposées : bases de loisirs, piscines, fermes pédagogiques, cinéma, théâtre...

Des séjours courts sont organisés pendant les vacances de printemps et d'été.

Fin juin, les parents doivent renseigner et retourner au bureau du Centre de Loisirs un dossier de renseignements et de santé.

Les familles sont priées de communiquer par courrier tout changement éventuel survenant en cours d'année (adresse, téléphone, personnes habilitées à récupérer l'enfant).

Centre de Loisirs Municipal

Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) élémentaire Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Rue de Laque 31150 FENOUILLET

Directrice : Christine ALMON

Adjointe de direction : Ouria BAKKALI

Permanence du lundi au vendredi de 14H30 à 18h30

Tél. : 05 62 75 89 80

Horaires en période scolaire :
7h30 - 8h20 / 11h30 - 13h30 / 16h30 - 18h30

**Horaires des mercredis
et pendant les vacances scolaires :**
7h30 - 18h30

Accueil :
Matin 7h30 - 9h30 / Soir 16h30 - 18h30

Le Centre de Loisirs Élémentaire organise des activités multiples et variées pour les enfants de 6 à 11 ans. Des ateliers créatifs ou sportifs sont mis en place et dirigés par des équipes spécialisées en fonction de l'âge.

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h20. L'ouverture de l'école a lieu à 8h20. De 11h30 à 13h20, les écoliers déjeunent au Restaurant Municipal. A 16h30, à la sortie des cours, ils sont dirigés vers les différents lieux d'animation. Les élèves régulièrement inscrits au Centre de Loisirs et qui n'ont pas la possibilité de faire leurs devoirs à la maison peuvent participer à l'étude surveillée de 16h45 à 18h15. Le Centre de Loisirs ferme ses portes à 18h30.

Tous les mardis de 17h00 à 18h15, les enfants du Centre de Loisirs bénéficient sur inscription d'activités physiques et sportives, "les Mardis Sportifs", dans le cadre de l'Animation périscolaire. Ils sont pris en charge par les éducateurs sportifs.

En période scolaire, le Centre de Loisirs Municipal organise les "Mercredis Sportifs". Ce concept permet aux enfants de 6/8 ans et 9/13 ans de découvrir des activités sportives sous forme de cycles d'initiations et de découvertes. Pendant les vacances, vos enfants ont la possibilité de participer à de nombreuses activités : piscine, spectacles, stages sportifs, mini-camps, séjours à la ferme...

Fin juin, les parents doivent renseigner et retourner au bureau du Centre de Loisirs un dossier de renseignements et de santé.

Les familles sont priées de communiquer par courrier tout changement éventuel survenant en cours d'année (adresse, téléphone, personnes habilitées à récupérer l'enfant).



Pôle Jeunesse

Passage Jules Ferry 31150 FENOUILLET

Responsable : Emmanuelle MIGNON - **Adjointe :** Nadine BLAY

Tél. : 05 62 75 89 82

**Horaires : mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h30 pour les + de 10 ans
Mercredi de 14h à 16h pour les 10 / 13 ans et
de 16h à 18h pour les + de 14 ans.
Samedi de 14h à 18h : réservé aux + de 14 ans.**



Ouverture
prévue courant
septembre
2011

La municipalité a décidé de développer les actions sportives, culturelles et ludiques pour les jeunes Fenouilletains.

Depuis juillet 2008, l'équipe municipale a renforcé son action en faveur de la jeunesse et initié de nombreuses activités nouvelles en direction des ados :

- l'ouverture de la halle des sports à chaque période de vacances scolaires pour les 14/17 ans,
- la mise en place d'ateliers d'animation pendant les vacances scolaires,
- l'organisation de séjours itinérants l'été,
- le développement des soirées à thème pour les ados,
- la création d'un vide-greniers réservé aux jeunes.

L'Espace Jeunes, bâtiment idéalement situé au cœur de la commune, constitue le lien entre toutes les structures dédiées aux jeunes.

Pôle Sports

Rue de la Poste 31150 FENOUILLET

Responsable : Sébastien CASTRO

Éducateurs Sportifs : Cyril GALOP et Fathia THINE

Tél. : 06 84 92 41 01

L'équipe du service est constituée autour de son responsable, Éducateur Territorial des APS, et de deux Éducateurs Sportifs. Ses missions sont :

- l'animation sportive dans divers domaines, sur l'ensemble des tranches d'âges des jeunes Fenouilletains, soit une palette d'activités proposées à partir de 4 ans,
- le développement du sport en milieu scolaire concerne les élèves depuis la moyenne section Maternel jusqu'au CM2. En collaboration avec l'Éducation Nationale, la Mairie met à disposition ses Éducateurs Territoriaux des APS,
- l'organisation des animations sportives durant le temps péri (1) et extra scolaire (2) autour de différentes thématiques sportives (sports collectifs, escalade, surf, voile, kayak...).

(1) Les Lundis Sports Maternels (17h15-18h)

(1) Les Mardis Sports Élémentaires (17h-18h)

(2) Les Mercredis Sportifs (10h-16h30) pour trois tranches d'âges (4/5,6/8,9/13 ans)

(2) Les Stages Sportifs (Journée), Février, Pâques, Été et Toussaint pour les 9/13 ans

(2) Les Séjours Sportifs, Séjour Neige et Été pour les 11/16 ans

Régie Municipale Centralisée

Mairie
Place Alexandre Olives - BP 95110
31151 FENOUILLET CEDEX
Régisseur : Leïla AL HAWI
Tél. : 05 62 75 89 73

Accueil du public : les mardis et mercredis de 13h45 à 17h45

Une monétique municipale utilisant les ressources d'internet est aujourd'hui opérationnelle.

Elle assure l'ensemble des traitements associés à l'enfance (scolaire, périscolaire, restauration scolaire, accueil de loisirs, séjours et vacances...).

Ce système informatique ne nécessite pas l'utilisation d'une carte pour enregistrer la présence de votre enfant.

A la fin de chaque mois, les familles reçoivent une facture récapitulant l'ensemble des services consommés sur la période.

Le règlement de la facture doit être adressé ou effectué directement auprès de la Régie Municipale Centralisée, en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.



TARIFS

Le conseil municipal a entériné le 28 juin 2011 les grilles de tarification applicables à la rentrée 2011. Depuis 2009 le principe d'une tarification calculée en fonction du quotient familial a été instauré afin de rendre plus équitables les tarifs des services publics de notre commune.

La tarification de ces prestations est établie pour chaque famille sur la base de ses ressources annuelles, lesquelles donnent lieu à l'établissement d'un quotient familial.

Comment calculer votre Quotient Familial CAF ?

Ce quotient est calculé par la Caisse d'Allocations Familiales sur la base suivante :

1/12ème des revenus annuels (1) + prestations familiales (2)

Nombre de parts (3)

(1) Il s'agit des revenus imposables de l'année civile la plus récente avant abattements fiscaux

(2) Montant des prestations familiales du mois de calcul

(3) Calcul des parts :

- 2 parts pour des parents, couple ou personne seule,
- 2,5 pour un ménage avec 1 enfant,
- 3 parts pour un ménage avec 2 enfants,
- 4 parts pour un ménage avec 3 enfants puis 0,5 part pour chaque enfant en plus,
- 0,5 part en plus pour un enfant handicapé.

Seuls les quotients ainsi calculés par les services de la CAF seront pris en compte pour déterminer la tranche tarifaire à laquelle vous appartenez. Les personnes qui à ce jour ne disposent pas d'un numéro d'allocataire devront se rapprocher rapidement des services de la CAF.

Régie Municipale Centralisée

A défaut, les personnes qui ne souhaitent pas faire procéder au calcul de leur quotient familial se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche la plus élevée (cf. grille tarifaire).

Dès sa transmission, les services municipaux intégreront ce quotient familial et appliqueront sans rétroactivité le nouveau tarif.

En tout état de cause le quotient familial sera réactualisé chaque année.

Les personnes relevant d'une situation particulière (séparation, garde alternée, familles hébergées ...) devront se rapprocher prioritairement auprès de la CAF ou de la régie centralisée pour obtenir les renseignements nécessaires.

GRILLE TARIFAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS (1)	TARIF journée ALSH (2)	TARIF annuel AIC (3)
- de 400 €	1.04 €	2.80 €	12.24 €
de 401 à 750 €	1.82 €	4.80 €	21.42 €
de 751 à 1 150 €	2.28 €	6.10 €	27.54 €
de 1 151 à 1 500 €	2.54 €	6.80 €	30.60 €
de 1 501 à 1 850 €	3.11 €	8.30 €	36.72 €
+ de 1 850 €	3.63 €	9.70 €	44.37 €

(1) Tarif RESTAURATION : il s'agit du tarif qui sera appliqué par repas qu'il soit pris pendant la période scolaire ou dans le cadre du centre de loisirs.

Il apparaîtra distinctement sur la facture établie par la régie centralisée.

(2) Tarif ALSH :

> le tarif journée ALSH sera calculé à partir des grilles tarifaires ci-dessus auquel s'ajoutera le cas échéant le prix du repas modulé. En cas de sortie spécifique, un coût fixe supplémentaire pourra être rajouté.

> Le tarif 1/2 journée sera calculé sur la base de 50% du tarif journée majoré si besoin du tarif repas

> Cas des enfants résidant à l'extérieur de la commune :

- si l'enfant est scolarisé sur la commune, la famille bénéficiera du tarif modulé majoré de 1€ (numéro d'allocataire à fournir).
- si l'enfant n'est pas scolarisé sur la commune les tarifs forfaitaires suivants s'appliqueront :

• Journée complète avec repas :	16,26 €
• Demi-journée avec repas :	13,21 €
• Demi-journée sans repas :	11,00 €

(3) Tarif AIC : il s'agit d'un tarif annuel qui sera facturé dès l'inscription de l'enfant à la restauration municipale

Les familles qui rencontrent des difficultés financières sont invitées à contacter Madame Gabrielle MARIGO du Centre Communal d'Action Sociale, au 05 61 70 97 34

Collège François Mitterrand

Rue Piquepeyre
31150 FENOUILLET

Principal : Monsieur Serge BLANC
Tél. : 05 61 37 75 00

Mail : 0312423R@ac-toulouse.fr

Site Internet : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/col-francois-mitterrand-fenouillet/>

Horaires journaliers : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Cours le mercredi matin

Créé en septembre 1995, ce collège est situé dans le Bassin de Toulouse nord, en zone semi-urbaine. 506 élèves sont répartis dans 23 divisions, encadrés par 72 personnels enseignants et non enseignants. 90% des élèves sont demi-pensionnaires et tributaires des transports scolaires. Cet établissement propose un certain nombre de spécificités pédagogiques :

- Section sportive Aviron/Kayak
- 3^{ème} Découverte Professionnelle
- Allemand et Espagnol en Langue Vivante 2
- Latin

Depuis fin 2008, un animateur salarié de la Mairie de Fenouillet intervient au Collège pendant la pause méridienne, afin de proposer aux élèves des activités s'inscrivant dans le cadre du Projet Educatif Global de Fenouillet. Cette intervention a pour objectif de prévenir l'échec de la socialisation, de développer les occasions de participation et de mobilisation à la vie collective par des actions socioculturelles, en lien avec l'organisation scolaire.

DES GARAGES À VÉLOS SÉCURISÉS AU COLLÈGE

En 2010, le Conseil Général de la Haute-Garonne a réalisé 50 emplacements abrités et 30 emplacements non couverts dans l'enceinte du collège.



> ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

**FCPE Collège
François Mitterrand**
Chez Madame Véronique CHULIA
10, rue Georges Brassens
31150 FENOUILLET
05 61 37 10 59
fcpe.collegedefenouillet@laposte.net

Aide personnalisée

En plus des 24 heures hebdomadaires d'enseignement dispensées à tous les élèves des écoles maternelle et élémentaire, ceux qui rencontrent des difficultés d'apprentissage peuvent bénéficier au maximum de deux heures d'aide personnalisée. L'organisation générale de cette aide est arrêtée par l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription sur proposition du conseil des maîtres. L'ensemble des dispositions retenues est inscrit dans le projet d'école, il appartient au maître de chaque classe après avoir recueilli l'accord des parents de dresser la liste des élèves qui bénéficieront de cette aide.

Maternelle : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h40 à 17h10

Elémentaire : les mercredis matins.

Soutien scolaire

À compter du 1^{er} décembre, la municipalité reconduit les heures de soutien scolaire pour les enfants en difficulté. Ces cours seront assurés par les professeurs des écoles **de 16h30 à 17h30 dans les locaux de l'école Jean Monnet, et entièrement financés par la commune.**

Etude surveillée

À partir du 1^{er} octobre, la mairie de Fenouillet propose aux enfants régulièrement inscrits au Centre de Loisirs et qui n'ont pas la possibilité de faire leurs devoirs à la maison, une étude surveillée dans les locaux de l'école élémentaire de 16h45 à 18h15. **Cette étude surveillée sera assurée sans coût supplémentaire pour les familles.**

Fournitures et sorties scolaires

En 2010, la municipalité a participé à hauteur de 10 000 € pour l'école maternelle et 20 000 € pour l'école élémentaire à l'achat des fournitures scolaires. Les écoliers entrant en CP reçoivent une trousse contenant le matériel nécessaire pour l'année scolaire.

En 2010, la municipalité a financé à hauteur de 10 000 € pour l'école maternelle et 24 000 € pour l'école élémentaire les sorties scolaires.

Circulation aux abords des écoles et dépose-minute

La circulation des véhicules motorisés est interdite sur le parvis de l'école Jean Monnet. Nous vous demandons de respecter les sens de circulation en vigueur rue de la Poste et passage Jules Ferry. La commune a installé en 2008 un garde-corps en périphérie du dépose-minute, afin de permettre les déplacements des piétons en toute sécurité. Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner sur le dépose-minute et dans le passage Jules Ferry (derrière la poste) afin de préserver la fluidité du trafic. La municipalité poursuit sa politique de sécurisation des abords des écoles. **Un chemin piétonnier sécurisé d'accès à l'école maternelle a été réalisé. Il permet de rejoindre l'établissement scolaire depuis la rue de la Laque sans avoir à traverser le parking.**

La présence quotidienne de la police municipale témoigne de la volonté de la municipalité de tout mettre en oeuvre pour assurer la sécurité de vos enfants.

Restauration scolaire au collège

Constatant la désaffection des cantines scolaires et l'apparition de carences alimentaires chez un nombre croissant d'élèves, le Conseil Général de la Haute-Garonne a adopté en 1997, le principe de la gratuité de la restauration scolaire au collège, en fonction des ressources imposables. Cette mesure peut ouvrir droit à une prise en charge des frais de demi-pension, soit à 50%, soit en intégralité.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Conseil Général de la Haute-Garonne
Direction de l'Éducation et des Équipements Scolaires
Service Sectorisation et Politiques Éducatives
Gratuité de la Restauration Scolaire
1, boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE CEDEX 9

Tél. :

05 34 33 38 81

05 34 33 38 85

05 34 33 38 86

05 34 33 38 87

Mail : contact@cg31.fr

Site Internet : www.haute-garonne.fr

Transports scolaires au collège

Depuis 1984, le Conseil Général de la Haute-Garonne a opté pour la gratuité du transport scolaire vers les collèges et lycées et a supprimé la participation financière des communes et des familles. Au cours de l'année scolaire 2010-2011, 78 000 élèves ont bénéficié de la prise en charge du transport scolaire.

Sous certaines conditions, les élèves haut-garonnais fréquentant un établissement public ou privé sous contrat, relevant de l'enseignement du 1er ou du 2e degré ou de l'enseignement agricole peuvent bénéficier de la prise en charge du transport scolaire. Les bénéficiaires doivent être notamment domiciliés à plus d'un kilomètre en ligne droite de l'établissement fréquenté et emprunter de façon régulière les transports.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Conseil Général de la Haute-Garonne
Direction des Transports
1, boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : numéro vert - 0 800 01 15 93 (appel gratuit)

Mail : contact@cg31.fr

Site Internet : www.transportsscolaires.haute-garonne.fr

Crèche «Les Petits Lutins»

Tél. : 05 62 75 89 87

Relais Assistantes Maternelles

Tél. : 05 61 70 97 34

Ecole maternelle du Ramier

Tél. : 05 61 70 20 17

Ecole élémentaire Jean Monnet

Tél. : 05 61 70 01 63

Restaurant Municipal

Tél. : 05 62 75 89 79

Accueil de Loisirs Associé
à l'Ecole (ALAE) maternel

Tél. : 05 62 75 89 63

Accueil de Loisirs Associé
à l'Ecole (ALAE) élémentaire

Tél. : 05 62 75 89 80

Pôle Jeunesse

Tél. : 05 62 75 89 82

Pôle Sports

Tél. : 06 84 92 41 01

Régie Municipale Centralisée

Tél. : 05 62 75 89 73

Collège François Mitterrand

Tél. : 05 61 37 75 00